

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-1522/PR/FIN affectant au Ministère des Finances et de l'Economie Nationale une parcelle de terrain sise au lotissement de la République.

n° 82-1522/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
7 novembre 1982

Numéro JO
n° 8 du 30/11/1982

Date du numéro
30 novembre 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Il est affecté au Ministère des Finances et de l'Economie Nationale une parcelle de terrain d'une superficie de 33.025 m² environ, sise au lotissement de la République, partie sud de ce lotissement. Art. 2
- Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation de la maison du peuple. Art. 3
- Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée à M. le Ministre des Finances et de l'Economie Nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites. Art. 4
- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.